



Projet d'extension des capacités d'accueil annuelles d'une ISDND

Commune de Manses (09)



6- Étude d'impact 6-3 Présentation

Référence: 2019-000055

Date: Mai 2019

www.ectare.fr

2 allée Victor Hugo 31240 Saint-Jean Tél. 05 62 89 06 10 E-mail : contact@ectare.fr

SCOP ARL Cabinet ECTARE au capital de 73 780 € RCS TOULOUSE B 389 797 010 SIRET 389 797 010 000 29 • NAF 7490B







SOMMAIRE

SOMMAIRE	143
1. DESIGNATION DU PETITIONNAIRE	145
2. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	146
2.1. Organisation	146
2.2. CAPACITES TECHNIQUES	147
2.2.1. Personnel	
2.2.2. Equipements	147
2.3. Installations	148
2.4. CAPACITES FINANCIERES	150
<u>LISTE DES FIGURES</u>	
FIGURE 1 : TABLEAU DE SYNTHESE DES COORDONNEES ADMINISTRATIVES DU SMECTOM DU PL	ANTAUREL145
FIGURE 2 : LOCALISATION DES INSTALLATIONS	149





1. DESIGNATION DU PETITIONNAIRE

Dénomination sociale	SMECTOM du Plantaurel	
Siège social	Las Plantos	
	09 120 VARILHES	
Contact	Tél: 05 61 68 02 02	
	Fax: 05 61 69 52 42	
	Courriel : contact@smectom.fr	
Forme juridique	Syndicat Mixte Fermé (à la carte)	
Présidente	Florence ROUCH	
SIRET	240 900 399 000 17	
Code APE	8411Z Administration publique générale	
Effectif	224 salariés	

Figure 1 : Tableau de synthèse des coordonnées administratives du SMECTOM du Plantaurel

Le SMECTOM du Plantaurel a été créé en 1987, la dernière modification de ses statuts datant de 2018. Ce syndicat mixte fermé à la carte a pour vocation d'assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de sa zone de compétence, soit la Zone Est du département de l'Ariège telle qu'elle est définie par le Plan Départemental de Réduction et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

Cette zone regroupe 127 386 habitants sur les 158 025 habitants de l'Ariège (soit environ 80,5% de la population).

Le syndicat gère l'ensemble des déchets ménagers et assimilés pour cette zone. Il exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour les collectivités adhérentes.

Le SMECTOM du Plantaurel est le principal acteur de la gestion des déchets ménagers et assimilés dans le département de l'Ariège.

Au service de la population, il exerce une double mission ou compétence :

- la collecte des déchets : pour 144 communes ;
- le traitement des déchets : pour 237 communes, soit environ 127 000 habitants.

Les déchets collectés et traités sont principalement ceux des particuliers ou « ménages », mais aussi, dans certaines limites et sous certaines conditions, d'autres déchets, appelés déchets « assimilés », provenant d'activités économiques (commerce, artisanat, entreprises...) ou autres (administrations, collectivités, associations...).

Par ailleurs, depuis quelques années, le SMECTOM du Plantaurel met également en œuvre sur son territoire un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.



2. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

2.1. ORGANISATION

Le SMECTOM du Plantaurel représente :

- au titre de la compétence collecte, 144 communes, regroupées en 6 EPCI,
- pour la seule compétence traitement, 237 communes regroupées en 6 communautés de communes et une communauté d'agglomération.

Pour le compte de ses collectivités membres, il collecte les déchets de 99 185 Ariégeois et traite les déchets de 127 386 habitants.

Le syndicat couvre ainsi plus 80% du département (127 386 habitants en traitement sur les 158 025 habitants en Ariège).

Le SMECTOM du Plantaurel est administré par un Comité Syndical qui est l'instance plénière où sont prises les décisions importantes de la vie du Syndicat. Composé d'élus représentant les différentes collectivités adhérentes, il définit **la politique de gestion publique des déchets** à l'échelle du territoire d'intervention du SMECTOM du Plantaurel.

Le Comité syndical est composé de délégués désignés par chacun des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres. Le nombre de sièges attribués à chaque EPCI membre varie en fonction des compétences transférées (collecte et traitement, ou traitement seul), du nombre de leurs communes et de leur population. Le renouvellement des délégués intervient tous les six ans à l'issue des élections municipales.

Au 1er janvier 2019, le Comité syndical est composé de **177 délégués titulaires** et de 90 délégués suppléants. **Ils représentent les intérêts des différents territoires** fédérés au sein du Syndicat.

Le Comité syndical se réunit au moins deux fois par an. Il délibère sur les grandes orientations du syndicat. Il vote le budget, fixe les tarifs des services et approuve le compte administratif. Il décide les modes de gestion des services (régie, délégation, etc.). Il se prononce sur les demandes d'adhésion ou de retrait de collectivités. Le cas échéant, il peut modifier les statuts du Syndicat. Il élit en son sein le/la président/e, les vice-présidents, les autres membres du bureau et les membres des commissions. Enfin, il peut déléguer au président et au bureau une partie de ses pouvoirs, dans les limites fixées par la loi.

Ses réunions sont publiques.



2.2. CAPACITES TECHNIQUES

2.2.1. Personnel

Pour exploiter ces installations le SMECTOM du Plantaurel bénéficie :

- de la technicité et de la disponibilité de son personnel (224 personnes, dont 204 titulaires et 20 contractuels),
- d'un matériel adapté et performant.

Le fonctionnement de l'actuelle ISDND de Manses au lieu-dit « Berbiac » est assuré par 10 personnes.

2.2.2. Equipements

Le parc automobile du SMECTOM du Plantaurel est composé de :

- 29 camions de collecte,
- 16 camions-remorques,
- 17 engins de chantier,
- 27 utilitaires.

Les véhicules et engins sur le site de « Berbiac » seront les mêmes que ceux actuellement utilisés :

- 2 compacteurs à déchets,
- 2 chargeurs de matériaux,
- 1 pelle à chenille,
- 1 télescopique,
- 1 véhicule 4*4,
- 1 camion plateau 3.5T,
- 2 utilitaires,
- 1 camion 6x4 de type polybenne.



2.3. Installations

Le SMECTOM du Plantaurel connaît son territoire et a conscience de ses contraîntes spécifiques. Pour répondre à cela, l'organisation mise en place se caractérise par :

- un bon niveau de regroupement intercommunal permettant d'obtenir une bonne efficacité de la collecte en zone rurale en adaptant les fréquences à la faible densité de population et aux variations saisonnières ;
- une collecte sélective performante ;
- un maillage important du réseau de déchèteries et de centres de transfert assurant une couverture homogène du territoire.

A travers cette organisation, le syndicat affirme ses ambitions en matière de Transition Énergétique ainsi que son engagement en faveur du Développement Durable.

Le SMECTOM du Plantaurel dispose d'une expérience technique acquise depuis plus de 30 ans qui lui permet de gérer au mieux de nombreuses installations de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés, et notamment :

- la collecte séparée des emballages ménagers et des déchets verts depuis 1999,
- 8 déchetteries : Varilhes, Les Bordes-sur-Arize, Arignac, Villeneuve d'Olmes, Lézat sur Lèze, Le Fossat, Foix et Auzat/Vicdessos,
- 8 quais de transfert :
 - o dont 4 sur le territoire collecte où les déchèteries appartiennent également au SMECTOM du Plantaurel, à Varilhes, Villeneuve d'Olmes, Foix et Le Fossat,
 - 1 quai à Berbiac utilisé par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix,
 - 2 quais à Carcanière et Unac utilisés par la Communauté de Communes de Haute Ariège,
 - 1 quai à Saverdun utilisé par la Communauté de Communes Porte d'Ariège (uniquement pour la zone Mazères / Saverdun qui n'a pas adhérée à la collecte),
- 3 installations de stockage de déchets inertes : Unac, Daumazan-sur-Arize et Carcanières,
- la plate-forme de compostage, la plateforme « Bois » et le centre de tri de Varilhes,
- l'ISDND de Berbiac depuis 1998.

La carte en page suivante présente de manière synthétique le positionnement de l'ensemble de ces installations.



Les installations Smectom du Plantaurel



Figure 2 : Localisation des installations



2.4. CAPACITES FINANCIERES

Le résultat du Budget Principal du syndicat pour l'exercice 2018, après couverture des restes à réaliser, est de 1 992 672 €.

Le budget du SMECTOM du Plantaurel est alimenté de façons diverses :

- contribution des collectivités membres (adhérents collecte et traitement ou adhérents traitement seul),
- participation des entreprises (redevance spéciale),
- soutien d'éco-organismes divers,
- vente et mise en filière des produits recyclés,
- subventions sur investissements du Conseil Départemental et de l'ADEME,
- fonds de Compensation de la T.V.A,
- vente d'électricité.

Le budget du SMECTOM du Plantaurel pour l'année 2018 est composé d'un budget principal correspondant à l'activité du service public administratif essentiellement financé par l'impôt et d'un budget annexe correspondant à l'activité industrielle et commerciale financé par des redevances perçues sur les usagers.

Les chiffres disponibles sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Budget principal – section fonctionnement	18,416 millions	19,360 millions
Budget principal – section investissement	5,194 millions	4,719 millions
Budget annexe	204 149 €	198 902 €

Le SMECTOM du Plantaurel présente donc toutes les garanties tant en termes de capacités techniques qu'en termes de capacités financières pour poursuivre dans les meilleures conditions l'exploitation du site de Berbiac.